



**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 537**

**MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ANALYSE DE LA TAXE FONCIERE/TEOM**

C. IMHOFF expose :

La Ville de Sainte-Marie aux Mines a été contactée par plusieurs cabinets proposant des audits et conseils en réduction des coûts à réaliser dans le domaine des dépenses de taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Déroulé de l'opération :

- Récupération des informations et documents auprès de la Ville de Sainte-Marie aux Mines
- Analyse des données collectées,
- Remise d'un rapport technique gratuit et informatif contenant l'ensemble des recommandations et données chiffrées que la Ville pourra mettre en œuvre pour obtenir des économies.

La Ville peut renoncer à la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport technique.

Après étude des différentes propositions, il est envisagé de faire appel à la Société Optance dont les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- durée : 12 mois à compter de la notification dudit contrat
- rémunération calculée sur la base de 30 % des économies réalisées sur toute la période expertisée et plafonnée à 39 000 € HT. Si aucune exonération n'est possible ou si la collectivité ne souhaite pas appliquer les recommandations, la prestation ne fera l'objet d'aucune rémunération.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général des Impôts,*

*Vu l'importance pour la Commune de s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des paiements de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et de la TEOM,*



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20251008-537\_2025-DE  
Date de télétransmission : 14/10/2025  
Date de réception préfecture : 14/10/2025

Considérant que des sociétés spécialisées peuvent accompagner la Commune dans une démarche d'audit et de contrôle des dépenses de taxe foncière et de TEOM,

Le Conseil Municipal est appelé à valider le mandat ci-joint pour permettre cette mission d'audit,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de signer un contrat de mandat d'accompagnement pour l'analyse de la taxe foncière/TEOM avec la société Optance SARL, domiciliée au 34 rue Camille Pelletan, 92300 Levallois-Perret selon les caractéristiques définies dans le mandat joint en annexe

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette mission, notamment le mandat d'accompagnement

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2026, en section de fonctionnement à l'article 617 « études et recherches »

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,

  
Nadège FLORENTZ

La Maire,

  
Noëllie HESTIN